

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	
CAHORS. — D. 6 <sup>h</sup> 25	12 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 15	PARIS. — D. 2 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS. — D. 4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE. D. 5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS. — D. 7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS. — D. 8 <sup>h</sup> 30	11 <sup>h</sup> 30	
Mercure. . . . .	1 4	6 15	— Express. . . . .	5 45	3 15	Sept-Pons. . . . .	4 53	10 30	BORDEAUX. D. 7 25	10 40	9 30	Cabessut, halte. . . . .	7 49	11 41	8 30	11 30	
Parnac. . . . .	1 16	6 27	BORDEAUX. . . . .	3 10	9 7	Ciurac. . . . .	5 11	10 40	Montauban. D. 7 25	10 40	4 40	Arcambal. . . . .	8 2	12 4	7 58	11 30	
Luzach. . . . .	1 23	6 35	M.-Libos. — D. 8 55	3 18	9 7	Lalbenque. . . . .	5 20	10 53	Fonville. . . . .	7 40	10 54	St-Gir. . . . .	8 12	12 24	7 58	11 30	
Castelfranc. . . . .	1 37	6 50	Fumel. . . . .	3 26	9 15	Montpezat. . . . .	5 31	11 3	Bonneville. . . . .	7 40	10 54	St-Martin-Lab. . . . .	8 21	12 33	7 58	11 30	
Puy-l'Evêque. . . . .	1 48	7 3	Soturac-Touzac. . . . .	3 30	9 19	Borredon. . . . .	5 45	11 16	Albiac. . . . .	7 40	10 54	Calvignac, halte. . . . .	8 35	12 47	7 58	11 30	
Duravel. . . . .	1 57	7 12	Duravel. . . . .	3 39	9 28	Causade. . . . .	5 55	11 27	Realville. . . . .	7 40	10 54	St-Martin-Lab. . . . .	8 43	1 14	7 58	11 30	
Soturac-Touzac. . . . .	2 6	7 21	Puy-l'Evêque. . . . .	3 43	9 37	Realville. . . . .	6 5	14 36	Borredon. . . . .	8 51	11 36	Calvignac, halte. . . . .	9 5	1 44	7 58	11 30	
Fumel. . . . .	2 17	7 33	Castelfranc. . . . .	3 48	9 37	Albiac. . . . .	6 13	14 41	Montpezat. . . . .	9 18	11 56	St-Gir. . . . .	10 21	2 10	7 58	11 30	
M.-Libos. — A. 8 8	2 3	7 40	Parnac. . . . .	4 3	9 52	Fonville. . . . .	6 22	11 52	Lalbenque. . . . .	9 44	12 13	Toirac. . . . .	10 24	2 18	7 58	11 30	
BORDEAUX. . . . .	3 51	8 11	Luzach. . . . .	4 16	10 5	Montanban. A. 6 39	12 7	7 45	Ciurac. . . . .	9 51	12 22	Lamadeleine. . . . .	10 27	2 26	7 58	11 30	
PARIS — Ar. 11 46	4 37	8 48	Mercure. . . . .	4 26	10 15	BORDEAUX. . . . .	10 40	6 05	Sept-Pons. . . . .	10 7	12 34	CAPDENAC. A. 10 12	3 27	7 33	7 58	11 30	
			CAHORS. — A. 10 10	4 35	10 43	TOULOUSE. A. 8 46	1 45	8 57	CAHORS. — A. 10 17	12 42	6 44	PARIS. — Ar. 11 46	4 37	8 48	7 58	11 30	

Cahors, le 10 Juillet.

## NOUVELLES POLITIQUES

Lettre du Comte de Paris  
AUX MAIRES DE FRANCE.

Sheen-House, le 4 juillet 1888.

Monsieur le maire,

Le vote indépendant des électeurs et du conseil municipal vous a placé à la tête de votre commune.

La tâche qu'il vous impose est grande. Vous avez à protéger les finances et les franchises municipales contre une administration dépensière et tyrannique. Le parti dont cette administration est l'instrument docile a compromis la République; il l'entraînera dans sa chute. Le jour viendra bientôt sans doute où nous devons tous nous unir pour refaire le gouvernement de la France et l'établir sur des bases durables.

Dans cette pensée, je m'adresse à vous, le représentant de l'une de ces communes que la monarchie a constituées, émancipées, et qui l'ont aidé à fonder l'unité nationale. Je viens à vous directement pour dissiper les calomnies perfidement répandues par ceux qui veulent nous empêcher de nous entendre.

Laissez-moi vous le dire sans réticences, comme je le ferais face à face si un cruel exil ne me tenait pas éloigné de cette France que je veux servir avec vous.

La République n'a pas donné aux communes la liberté qu'elle leur avait promise. Tous les moyens sont bons aux républicains pour s'assurer la majorité des conseils.

La commune, cette grande famille, est divisée en oppresseurs et en opprimés. Soumise, au régime des budgets obligatoires, elle n'est plus indépendante dans la gestion de sa fortune; les parents n'y sont plus les maîtres de l'éducation de leurs enfants. Un gouvernement d'occasion vous promettra peut-être la restitution de ces libertés perdues. N'espérez pas qu'il puisse vous les rendre. Son premier soin sera de détruire celles qui vous restent.

Ces libertés, la monarchie les garantira, étant assez forte pour ne pas les craindre. Loin d'être

hostile à la démocratie communale, elle seule peut sauvegarder ses intérêts et respecter ses droits. Elle mettra l'ordre dans la commune comme dans l'Etat.

Le prêtre à l'Eglise, l'instituteur à l'école, pourront se dévouer à leur mission sans être les instruments ni les victimes de la politique. Ils travailleront ensemble à une œuvre vraiment patriotique en développant chez les jeunes générations, avec la connaissance de leurs droits, les sentiments de leurs devoirs.

Le maire, enfin, ne tiendra ses pouvoirs ni de la faveur, ni de la naissance, ni de la richesse. Quelle que soit sa situation personnelle, il ne devra l'écharpe tricolore qu'au libre choix de ses égaux.

Croyez, monsieur le maire, à mes sentiments bien sincères.

PHILIPPE, comte de Paris.

Cette circulaire a été imprimée dans les ateliers Paul Dupont, à Clichy; la signature est autographiée.

D'après le *Gaulois*, M. Dufeuille ayant appris que plusieurs lettres du comte de Paris ont été saisies à la poste dans le département de la Haute-Saône, il intenterait un procès au préfet de police.

## LE MANIFESTE ET LA PRESSE

La France dit :

M. Floquet n'a donc fait que donner un coup d'épée dans l'eau; s'il est interpellé, la majorité républicaine le soutiendra sans hésiter, mais beaucoup de ses amis et des plus sincères, le désapprouveront tout bas.

La Cocarde :

Le premier ministre de la République vient d'agir comme s'il était l'agent de publicité des princes d'Orléans.

La Gazette de France :

Ils ont tremblé comme si le roi avait lancé un appel aux armes, alors qu'il ne s'agit, en réalité, que d'un appel au bon sens, au patriotisme des maires vraiment français. Ils sentent que le danger pour eux n'est pas dans des prises d'armes, dans des menaces bruyantes, mais bien au contraire dans ce raisonnement calme, froid, comme la logique et pénétrant comme elle, rappelant l'œuvre tradition-

nelle de la Monarchie, montrant que seule, par la puissance de son autorité incontestée, incontestable, elle peut assurer la liberté qui est la vie même d'un pays.

La France nouvelle :

L'acte de violence policière que vient de commettre le pouvoir républicain déceit à la fois sa haine et sa peur. Cet attentat cause déjà une vive indignation, non seulement dans les rangs conservateurs, mais aussi parmi les républicains qui ont gardé le respect du droit et de la liberté. Le pays condamnera l'acte par lequel M. Floquet vient de renier toutes les déclarations de sa carrière parlementaire et de montrer ce que valaient ses déclarations libérales. La saisie de la lettre de Monsieur le Comte de Paris constitue un fait à la fois odieux et naïf.

Le National :

M. le président du conseil vient de toucher, par contingence, à l'une de nos libertés les plus chères, à la liberté de la presse, à la liberté de discussion; non seulement il a porté la main sur une liberté dont il se faisait jadis à la tribune le chaleureux défenseur, mais encore il a commis une de ces fautes qui suffisent à donner la mesure d'un homme politique. Voilà ce qu'a fait M. Floquet. En vérité, la République n'a qu'à tout craindre de ministres chez qui la maladresse égale le manque de jugement, et dont l'insuffisance le dispute à la suffisance.

Le Temps :

Nous n'avons aucun goût pour discuter la légalité ou l'illégalité de la saisie de la lettre de Monsieur le Comte de Paris et cela pour une raison pratique qui rend toute discussion superflue : c'est que le Manifeste non saisi n'aurait jamais eu autant de publicité que le Manifeste saisi. Les mesures de ce genre, légales ou non, vont directement contre leur fin et sont quelque peu ridicules.

Le Figaro :

Il se trouvera cependant des officieux pour admirer ce déploiement de forces; tout homme de sang-froid n'y verra qu'une bêtise sans portée, donnant à la lettre de Monsieur le Comte de Paris plus de poids et de publicité qu'il ne pouvait l'espérer.

Elle est excellente, d'ailleurs, cette lettre, pleine de sens, de fermeté et cependant de modération.

Comment le ministère s'en étonne-t-il? On dirait vraiment que ce langage est nouveau. Est-ce que depuis dix ans déjà la presse conservatrice n'a pas eu l'honneur de déployer le drapeau de la vraie liberté en face d'une politique de tracasseries et des accès de répression qui ne parviennent pas à donner au gouvernement une autorité véritable?

Les Débats :

On nous apprendra sans doute en vertu de quel texte de loi et de quel droit cette mesure a été prise. Nous croyions jusqu'ici que la loi sur la presse prohibait formellement de pareilles saisies. M. Floquet doit le savoir, lui qui a pris une si grande et si glorieuse part à la discussion de cette loi, lui qui a fait tous ses efforts pour la rendre encore plus libérale, et qui respectait tellement toutes les manifestations de la pensée que la provocation même à l'assassinat lui semblait respectable.

Aurait-il changé d'avis? Trouve-t-il maintenant cette loi trop libérale? Est-il devenu partisan des saisies administratives? Il est probable que M. Floquet ne fournira pas d'explications et que, de ce ton vraiment royal qui lui sied si bien, il dira tout simplement : « Ce que j'ai fait est bien fait », ou bien encore : « La loi c'est moi. »

A cela que peut-on répondre? Il faut s'humilier et se soumettre.

## Election législative du Rhône

MM. Chépié, opportuniste, 37,133 voix.  
Vaillant, socialiste, 17,011 —  
Monteillet, radical, 40,741 —  
Ballottage.

M. Boulanger. — Général Boulanger a repoussé l'accusation de désarisme. Il a affirmé ses sentiments républicains et patriotiques et renouvelé ses attaques contre le parlementarisme.

Il a conclu à la nécessité de la dissolution et de la révision pour le salut de la République.

## Persécutions contre les Alsaciens.

Le *Gaulois* prétend que le gouvernement allemand a l'intention de prendre des mesures obligeant les propriétaires français, en Alsace-Lorraine, à vendre leurs propriétés.

153 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## LES AVENTURES

# D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

V

DANS LEQUEL JULIAN COMMENCE SES OPÉRATIONS

« Mais laissons cela, chère enfant, je n'ai voulu que vous taquiner un peu, et j'y ai réussi; je vous aime, et mieux que personne je connais tout ce qu'il y a de vraiment noble et bon en vous; nul plus que moi ne vous rend pleine et entière justice, ne me garde donc pas rancune de cette petite pique et tendez-moi votre main mignonne, que j'ai tant de plaisir à serrer dans les miennes. »

« Non, mon père, je ne vous donnerai pas la main, répondit-elle en se levant, mais je vous embrasserai, car je ne saurais trop vous aimer, mais je trouve le mot : pique un peu faible, et vous ne m'avez pas piquée, mais vigoureusement mordue, méchant père; enfin, à tout péché miséricorde; voyons, monsieur, embrassez votre fille, et surtout n'y revenez plus! »

— Tu le vois, fils, dit le docteur en riant;

elle a toujours raison.

Et il embrassa la jeune femme, qui ne se fit nullement prier pour lui rendre ses caresses.

— Là, dit gaiement Julian, maintenant que la paix est faite, revenons à nos moutons, c'est-à-dire à ma nouvelle maison.

— Oui, dit le docteur sur le même ton; et je t'avoue que je suis intrigué, moi aussi, et que je ne serais pas fâché de savoir à quoi m'en tenir sur cette mystérieuse affaire.

— Mes affaires n'auront jamais rien de mystérieux ni pour Denizà, ni pour vous, mon père, puisque mes affaires seront toujours les vôtres; il y aurait longtemps que vous sauriez tout si l'on m'avait laissé m'expliquer.

— Très bien! ne recommençons pas. Fils, nous l'écouterons, parle.

— Tout d'abord, je dois vous avouer que j'ignore moi-même pourquoi j'ai fait cette acquisition.

— Comment! tu l'ignores? deviens-tu fou?

— Je ne crois pas. Voilà le fait : nous commençons dès aujourd'hui une lutte désespérée avec le Mayor; je ne suis sûr de rien, comment cette expédition sera menée, et quelles en seront les conséquences. J'ai pensé qu'à un moment donné, peut-être, il serait bon que nous possédassions une retraite ignorée de tous, où notre amie, madame de Valenflours, serait pour quelques heures peut-être, ou même pendant plusieurs jours, à l'abri de toute attaque et de toute surprise de la part de notre implacable ennemi.

Vous connaissez cet homme, vous savez qu'il ne reculera devant rien, et qu'il nous fera une guerre de Peaux-Rouges, absolument comme si

nous étions encore dans les savanes de l'Ouest lointain. Or il m'a semblé qu'ayant devant soi un tel adversaire, aucunes précautions, si étranges qu'elles soient, ne doivent être négligées : voilà pourquoi, mon père, j'ai acheté cette maison, sans savoir encore si j'en aurai besoin et à quoi elle me servira.

— Eh! mais, cela me paraît très bien imaginé; ton idée me semble heureuse et surtout habile. Où est-elle située cette maison?

— Dans un quartier perdu, tout au fond du faubourg Saint-Antoine, rue de Reuilly, 229; je ne l'ai pas encore vue.

— Comment, tu achètes une maison sans la voir, et une ancienne petite maison encore? fit-il en riant.

— Rien de plus vrai, cependant. Voici comment la chose s'est passée : hier, après notre entretien, j'ai fait appeler Joseph, et je l'ai chargé de m'acheter une maison dans les vingt-quatre heures, si cela était possible, et de l'acheter meublée. Je lui expliquai dans quelle condition cet achat devait être fait. Joseph se mit en quête; vous savez combien il est adroit et dévoué. Le hasard le conduisit comme par la main à la maison en question, qui lui sembla réunir toutes les conditions de sécurité que j'exigeais : c'est, paraît-il, une ancienne petite maison construite par les ordres du duc de Bellegarde, vers le milieu du dix-huitième siècle, elle est encore meublée comme elle l'était du temps de son premier propriétaire. Il paraît qu'elle est admirable de luxe et de confort à l'intérieur. Joseph l'acheta toute meublée et la paya séance tenante six cent mille francs; c'est pour rien, elle vaut le triple; c'est

donc une bonne affaire sous tous les rapports. Aujourd'hui, à trois heures, elle sera prête à me recevoir. D'après ce que m'a dit Joseph, rien n'y manquera; je compte aller la visiter; voulez-vous m'accompagner, ainsi que Denizà, dans cette longue promenade? C'est tout Paris à traverser.

— Ma foi, je ne dis pas non; qu'en pensez-vous, chère fille; voilà une excellente occasion de satisfaire votre curiosité.

— Non, je n'en profiterai pas, dit-elle résolument, quand à présent, du moins.

— Bon! pourquoi cela, ma belle capricieuse?

— Pour une raison que je crois excellente. Ainsi que l'a dit Julian, nous sommes en guerre avec le Mayor; peut-être l'hôtel est-il surveillé par des espions invisibles, chargés d'épier toutes nos actions; il est possible que nous soyons suivis, et, alors, que deviendrait cette retraite sûre, que nous voulons offrir à notre amie, la comtesse de Valenflours, si elle est contrainte d'abandonner son hôtel à l'improviste; toutes les précautions prises par nous seraient ainsi déjouées; si grand que soit mon désir de visiter cette merveille, j'attendrai pour le faire que tout danger soit conjuré; et, si vous m'en croyez, mon père, vous suivrez mon exemple; c'est déjà assez, et même peut-être trop, que mon mari soit contraint d'aller là-bas, rarement je l'espère; car, certainement, ses démarches seront épiées, et il aura besoin de toute son expérience et de toute sa finesse pour donner le change aux espions du Mayor.

— Chère enfant, quand cela vous plait, vous raisonnez comme un ange que vous êtes; on ne saurait donner un conseil plus sage et plus prudent, surtout dans les circonstances où nous som-

**Liepzig.** — On a découvert sous les murs de Leipzig les squelettes de 2,000 soldats tués à la bataille du 13 février 1813.

**Les faux billets de banque.** — On a arrêté à Bruxelles, M. Potier, banquier, rue de Grétry, sous l'inculpation de fabrication et d'émission de faux billets.

**M<sup>me</sup> Agar** a été frappée d'une attaque de paralysie pendant une représentation, à Paris. Elle va mieux.

**Le phylloxéra** s'attaque maintenant au café, dont les plantations sont très attaquées aux colonies.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

**La rentrée du 7<sup>e</sup> de ligne.** — Le 7<sup>e</sup> de ligne quitte le camp de Caillac et rentre demain, mercredi, à Cahors.

Nous devons cette décision de M. le général commandant le 17<sup>e</sup> corps, aux vives instances de M. le maire de Cahors qui a, dans ces circonstances difficiles, bien mérité de ses concitoyens.

**Inspection générale.** — M. le général de division Vincendon a passé hier, au camp, l'inspection générale du 7<sup>e</sup> de ligne. Ce matin le général a visité l'hospice. Il est reparti aujourd'hui pour Montauban.

**Légion d'honneur.** — M. Chasseing Jean, chef de bataillon au 7<sup>e</sup> de ligne est nommé officier de la Légion d'honneur.

Sont promus chevaliers :

M. Bourdeau Emile, chef de bataillon au 7<sup>e</sup> de ligne ; M. Mignucci Joseph-Marie, lieutenant de gendarmerie (17<sup>e</sup> légion bis) ; M. Andrien Pierre-Denis, maréchal des logis de gendarmerie (17<sup>e</sup> légion bis).

**Médaille militaire.** — M. Moussy, adjudant au 7<sup>e</sup> de ligne, est décoré de la médaille militaire.

MM. Gaëtan, maréchal-des-logis ; Genillet et Méric, brigadiers ; Chapon, Maffre, Maury, gendarmes, de la 17<sup>e</sup> légion bis, sont décorés de la médaille militaire (*Officiel du 9 juillet*).

**Contributions indirectes.** — M. Armynot-Duchatelet, 1<sup>er</sup> commis de direction à Cahors, est nommé 1<sup>er</sup> commis de direction, avec grade de contrôleur, à St-Etienne (Loire).

**Enregistrement et domaines.** — M. Négrier, surnommé de l'enregistrement à Figeac, est nommé receveur à St-Paul (Basses-Alpes).

**Ecole normale.** — M. le Ministre a décidé qu'il y avait lieu, cette année, d'autoriser à prendre part au concours d'admission aux Ecoles Normales primaires ceux ou celles des candidats inscrits provisoirement qui auraient échoué à l'examen du brevet élémentaire à la session de juillet, sous la réserve expresse que,

mes ; il n'est pas probable que nous ayons déjà les espions du Mayor à nos talons, cependant il est bon que nous nous tenions sur nos gardes ; nous attendrons donc et nous remettrons cette promenade à plus tard.

— Ainsi, c'est bien décidé, vous ne m'accompagnez pas ?

— Non, mon ami, dit Denizà ; mieux vaut que tu sois seul ; nous t'embarrasserions, et le hasard dont nous devons surtout nous méfier, nous procurerait peut-être quelque désagréable aventure.

— Oui, mieux vaut s'abstenir, ajouta le docteur.

— Soit, je sortirai seul. Je vous avoue que je préfère qu'il en soit ainsi ; je serai plus libre de mes allures ; du reste, je vous dirai ce soir ce que j'aurai vu et fait.

Il se leva alors de table, mit un baiser au front de sa femme, serra la main de son père et quitta la salle à manger.

Julian se rendit dans son cabinet où son valet de chambre l'attendait. Il se fit habiller en tenue de ville, prit deux mignons revolvers à six coups, véritables chefs-d'œuvre d'armurerie, les glissa dans les poches américaines de son pantalon, y joignit un poignard court à lame fine comme une aiguille et d'une trempe excellente, qu'il plaça dans une poche de côté de sa redingote, puis il mit ses gants, son chapeau et prit une badine fort inoffensive, en apparence, mais très flexible, et dont la pomme était en plomb recouvert d'or.

Ainsi armé, Julian n'aurait pas craint d'affronter plusieurs bandits.

— Je sors à pied, dit-il à son valet de chambre ; vous donnerez l'ordre que le coupé bleu

s'ils sont admissibles à l'Ecole normale, ils ne seront définitivement nommés qu'autant qu'ils obtiendront le brevet élémentaire à la session d'octobre.

**Postes.** — Le *Journal officiel* publie :

1<sup>o</sup> Un décret autorisant l'échange des mandats de poste à destination de la République de Salvador ;

2<sup>o</sup> Un décret portant extension du service des colis postaux avec la République de Salvador et le territoire de Togo (Afrique occidentale).

**Timbres mobiles.** — Il existe un décret du 19 février 1874, aux termes duquel un timbre mobile doit être appliqué sur les effets de commerce, à côté de la signature du souscripteur.

Cette petite formalité semble bien simple à accomplir au premier abord. Eh bien ! ceux qui penseraient de la sorte se tromperaient fort.

En effet, si le timbre se trouve placé à gauche de la signature, au lieu de l'être à droite, le souscripteur de l'effet s'expose à être condamné à une amende.

Condamnation excessive, du reste, puisque l'on nous rapporte qu'un effet vient d'être frappé d'une amende de 76 fr. pour l'unique motif que le timbre proportionnel exigé avait été collé à gauche et non à droite de la signature.

Il importe d'ajouter que le timbre, sous peine d'amende également, doit être appliqué « à côté de la signature du souscripteur, » et non ailleurs.

L'administration de l'enregistrement ne devrait-elle, pas pour éviter tout mécompte aux particuliers, indiquer sur les effets et au besoin sur les timbres mobiles, la véritable manière de procéder ?

**Vianades de boucherie.** — M. le maire de Cahors vient de faire afficher l'arrêté qu'il a pris au sujet des viandes de boucherie introduites dans notre ville.

Voici les principales dispositions de cet arrêté, qui intéresse à un si haut degré la santé publique :

Article premier. — Les viandes et bestiaux introduits morts dans notre ville devront être tout d'abord portés à l'abattoir pour y être examinés par M. l'inspecteur municipal des viandes de boucherie.

Art. 2. — L'inspection des viandes aura lieu tous les jours, à 6 heures du matin et à 6 heures du soir, du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> octobre ; à 7 heures du matin et à 4 heures du soir, du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril.

Ces heures sont de rigueur.

Art. 5. — Les viandes fraîches pour un animal entier, seront introduites sous les formes suivantes : les taureaux, bœufs, vaches, coupés par quartier, les poumons adhérents à l'un des quartiers de devant (le foie, le cœur, la vessie et la verge devront aussi être présentés) ; les autres animaux seront introduits par moitié ou entiers.

Art. 6. — Les viandes fraîches ne doivent être introduites et transportées en ville qu'enveloppées dans du linge bien blanc et dans des conditions absolues de propreté.

Art. 7. — Les viandes reconnues propres à

m'attendre à partir de cinq heures sur la place du Théâtre-Français, devant l'entrée des artistes.

Le valet de chambre salua et Julian quitta son cabinet, descendit le perron, traversa la cour d'honneur, sortit de l'hôtel par le guichet et tourna du côté de l'avenue de Wagram d'un pas assez relevé.

A peine avait-il fait une vingtaine de pas qu'il crut remarquer qu'il était suivi.

Julian continua à marcher du même pas sans paraître s'apercevoir qu'il avait un espion à ses trousses.

C'était l'heure de la promenade ; une foule de voitures encombraient la chaussée.

Julian fit signe à un cocher de remise, celui-ci s'arrêta aussitôt.

Julian s'engagea sur la chaussée, échangea quelques mots rapides avec le cocher en lui mettant un louis dans la main, puis il monta dans la voiture dont il baissa les stores.

Mais entré par la portière gauche, pendant que le cocher arrangeait ses rênes et s'enveloppait les jambes dans une couverture, il ouvrit la portière droite, sauta sur la chaussée et se faufila entre les voitures.

Quand il fut à une dizaine de pas, il se retourna ; un individu d'assez mauvaise mine s'était cramponné derrière la voiture, qui s'éloignait au grand trot.

Julian ne s'était pas trompé : il avait un espion à ses trousses.

Mais cet espion filait, en ce moment, sur l'avenue de la Grande-Armée, pour ne s'arrêter qu'au rond-point de Coubevoie, où le cocher avait ordre de se rendre.

la consommation seront marquées d'un timbre spécial portant le mot : *vérification* et la date.

Art. 8. — Toute viande reconnue impropre à la consommation sera saisie et enfouie aux frais du propriétaire.

**Les réservistes de la cavalerie.**

— Le ministre de la guerre a décidé que les réservistes de la cavalerie devenus impropres au service de l'arme, seront présentés d'urgence devant une commission de réforme. Ceux qui auront à faire valoir une infirmité physique les rendant inhabiles à l'exercice du cheval devront, à l'arrivée au corps, en informer immédiatement leurs chefs. Les commandants de corps d'armée statueront en dernier ressort sur l'affectation de ces hommes à une autre arme.

**Les trains sanitaires.** — La sous-commission des trains sanitaires improvisés qui fonctionne au ministère de guerre cherche depuis longtemps le moyen de transporter couchés le plus grand nombre d'hommes possibles dans les wagons de chemins de fer. Jusqu'à ce jour, le dispositif adopté (appareils Bry) ne permettait pas de transporter plus de six blessés par wagon. Or, on vient d'expérimenter à la gare Saint-Lazare, en présence de la Commission supérieure des chemins de fer, un nouveau système de suspension de brancard dû à M. Ameline, ingénieur de la Compagnie de l'Ouest, et qui paraît de tous points excellent.

D'après le *Bulletin médical* dont le rédacteur militaire a suivi ces expériences, le système Ameline permet le transport non plus de six blessés par wagon, mais de huit, dix et même douze, suivant les besoins, et ce à peu de frais. Inutile d'insister sur l'importance pratique de ces résultats.

### CHEMINS DE FER D'ORLÉANS ET DU MIDI

#### Voyages dans les Pyrénées

Les Compagnies d'Orléans et du Midi ont soumis à l'approbation de M. le ministre des Travaux publics, pour être mis en application à dater du 10 juillet, les prix des trois nouveaux voyages d'excursion au départ de Paris, permettant de visiter les diverses stations des Pyrénées.

Ces prix sont : 1<sup>re</sup> Cl., 180 fr. — 2<sup>e</sup> Cl., 135 fr.

DURÉE DE VALIDITÉ : 30 JOURS

En outre, la durée de validité du billet de Voyage circulaire, actuellement établi pour le Centre et les Pyrénées, et dont les prix sont : 225 fr. en 1<sup>re</sup> Classe, et 170 fr. en 2<sup>e</sup> Classe, sera portée de 30 à 45 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément de une, deux ou trois périodes de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toute gare des dites Compagnies des billets Aller et Retour réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

**Accident.** — Dimanche soir, vers 8 heures, devant le monument Gambetta, plusieurs garçons s'amusaient au jeu nommé « saut du mouton », lorsque l'un d'eux fit une chute tel-

Fort satisfait d'avoir dépisté un espion et de s'être assuré ainsi que déjà le Mayor s'était mis en campagne, l'ancien coureur des bois, sachant qu'il devait maintenant redoubler de prudence, appela un autre cocher et se fit conduire au passage de l'Opéra.

Là, il descendit, traversa le passage, et reprit une troisième voiture, qu'il congédia à la barrière de Reuilly.

Lorsque la voiture se fut éloignée, Julian se dirigea à pied vers la maison qu'il avait achetée, et dans laquelle il pénétra sans avoir attiré sur lui l'attention des rares passants qu'il avait croisés.

Joseph l'attendait.

Tout était terminé, les fournisseurs avaient livré toutes leurs marchandises.

La visite commença ; elle fut longue.

Julian était enthousiasmé.

Cette maison dépassait toutes ses prévisions ; c'était une véritable merveille.

Du dehors, elle avait l'air d'uneasure ; de la rue, il était impossible de l'apercevoir au milieu du feuillage de verdure où elle était cachée.

Julian remarqua avec une surprise fort agréable que les serrures des portes d'entrée de la maison et de chaque appartement n'étaient que des serrures de parade, elles ne servaient à rien ; les portes s'ouvraient et se fermaient au moyen de ressorts secrets si adroitement dissimulés dans la muraille, qu'il fallait être absolument certain de leur existence pour les apercevoir.

De plus, ces portes étaient d'une solidité à toute épreuve ; il aurait presque fallu du canon pour en avoir raison ; elles étaient en fer, et recouvertes à l'intérieur et à l'extérieur de planches

lement malheureuse qu'il se cassa une jambe. Il fut transporté à la pharmacie Alazard, où les premiers soins lui furent donnés.

**Accident.** — Samedi, vers quatre heures du soir, le nommé Laoucou, maçon, âgé de 40 ans, occupé sur un échafaudage aux travaux de construction de l'école secondaire des jeunes filles, a fait une chute assez grave.

M. le docteur Gélis, immédiatement appelé à donner des soins au blessé, a constaté une luxation de l'épaule gauche et quelques contusions sans gravité.

Dans quelques semaines, Laoucou pourra reprendre son travail.

**Feu de cheminée.** — Un violent feu de cheminée a éclaté samedi, dans l'après-midi, au numéro 87 du boulevard Gambetta. Grâce à la promptitude des secours, ce commencement d'incendie, dû à l'imprudence, a été rapidement éteint.

**Nécrologie.** — M. l'abbé Caussanel, curé de Cours, rentrait hier de Cahors chez lui, sur sa voiture, lorsque arrivé sous le château de Larroque, non loin de Cahors, un ouvrier travaillant dans un champ voisin le vit s'affaisser. Il courut à lui et le trouva respirant encore.

Il fut ramené à Cahors, mais avant d'entrer en ville il rendait le dernier soupir.

**Agression.** — Samedi soir, vers onze heures, les habitants du quartier de la place du Majou, à Gourdon, étaient réveillés par les cris plusieurs fois répétés : Au secours ! on me tue ! Immédiatement on accourait et on trouvait le sieur L..., coiffeur, couvert de sang et portant à la tête plusieurs blessures qui firent croire tout d'abord qu'il pouvait y avoir danger de mort ; il n'en était rien cependant, car M. le docteur Calmeille, appelé en toute hâte reconnut que les blessures étaient sans gravité. Actuellement, le sieur L... se livre, comme précédemment, aux travaux de son métier.

L'auteur de cette agression, le sieur L..., a été aussitôt arrêté et conduit à la prison municipale par le commissaire de police. Il était, dit-on, en état d'ivresse, et il aurait agi par esprit de jalousie.

**Un phénomène.** — Dimanche, vers 10 heures, les Parisiens ont assisté à un singulier phénomène. Le ciel s'est subitement couvert d'une épaisse nuée, très basse, de couleur noir-vert, qui a intercepté presque complètement la lumière du jour. Sur les boulevards l'obscurité était si complète que toutes les boutiques ont dû allumer le gaz. On se serait cru à l'heure du crépuscule. Le vent a poussé cette nuée assez rapidement vers l'est. L'occident, qu'elle découvrait peu à peu, apparaissait d'un blanc de soie mate.

Enfin, à 10 heures 20, aussitôt après le passage de cette nuée, une pluie d'une extraordinaire abondance est tombée et a duré environ un quart d'heure. Puis, le temps s'est un peu rasséréné.

#### Les vins empoisonnés

Vendredi, est venue devant le tribunal correctionnel de Toulon, l'affaire d'Hyères, des vins empoisonnés.

très minces en bois de citronnier, et chargées de sculptures admirablement ajustées.

Dans certaines pièces, il aperçut des peintures et des statues fort belles, à la vérité, mais qu'il donna l'ordre à Joseph d'enlever immédiatement ; car elles auraient blessé les yeux des dames qui se seraient risquées à visiter cette délicieuse demeure.

Julian fut intérieurement satisfait que Denizà eût refusé de l'accompagner ; car la jeune femme aurait été grandement scandalisée si ses chastes regards étaient, ce qui serait arrivé, tombés sur ces peintures et les sculptures par trop voluptueuses.

Julian fit encore d'autres observations aussi justes et aussi sensées, dont Joseph prit bonne note.

Il y avait surtout dans la salle de bains, magnifique pièce décorée à la mode romaine, des amours, des nymphes et des satyres d'une perfection rare mais que Julian ordonna de faire disparaître sous des tentures de haute lisse de vieux Beauvais.

Et cela, sous deux jours, tout en prenant bien garde de les endommager ; car c'étaient de véritables chefs-d'œuvre de peinture.

Bref, sauf ces légères taches, qui n'en étaient pas, bien au contraire, dans une petite maison, Julian était ravi ; les meubles, les tableaux et les tentures valaient seuls presque le double de ce qu'il avait payé la maison.

Aussi rendit-il Joseph heureux en le félicitant à plusieurs reprises de cette belle acquisition.

Le brave garçon n'avait pas tout d'abord aperçu les détails érotiques qui, ensuite, avaient frappé ses yeux.

GUSTAVE AIMARD.

(A suivre.)

M. de Villeneuve, propriétaire à Hyères, est accusé d'homicide par imprudence et tromperie sur la qualité de la marchandise vendue.

L'affluence est grande. M. Azan procède à l'inventaire du prévenu, qui fournit des explications sur sa façon de procéder dans le coupage et le plâtrage des vins.

Le président lui demande quel emploi il a fait des 750 kilogrammes d'arsenic qui lui ont été expédiés le 8 janvier 1881.

M. de Villeneuve répond que, sur le conseil d'un de ses amis, il en a fait usage pour le traitement de ses vignes, atteintes du phylloxéra.

Le président. — Mais alors comment expliquez-vous les quantités considérables d'arsenic que les experts ont relevées dans vos vins dosés d'une façon fort inégale ?

M. de Villeneuve. — Je ne me l'explique pas. Ce qui restait d'arsenic a servi à la destruction des renards et au traitement de chevaux malades.

L'accusé nie avec énergie qu'il ait mis de l'arsenic dans ses vins. « Les hommes que j'employais, dit-il, cachent parmi eux le coupable. Il est vrai que toutes les apparences sont contre moi. Mais je déclare être complètement innocent. »

On procède ensuite à l'audition des témoins.

Le juge de paix d'Hyères rend compte de l'enquête à laquelle il a procédé. Quatre ou cinq cents personnes ont été atteintes de fourmillement amenant peu à peu la paralysie, à la suite d'absorption de vins livrés par M. de Villeneuve.

M. de Villeneuve se plaint amèrement d'avoir été accusé publiquement par le docteur Roux d'être l'auteur de l'empoisonnement des vins. Il dit qu'il ne s'explique pas l'acharnement de M. Roux à son égard.

M. Roux déclare qu'il maintient ses précédentes affirmations.

Des murmures éclatent dans l'auditoire.

M. Roux est rappelé aux convenances par le président.

Un dialogue s'engage ensuite entre M. Roux et M. Roche, avocat de M. de Villeneuve. Les réponses de M. Roux sont encore dans l'auditoire des rumeurs contre l'attitude agressive de M. Roux à l'égard de l'inculpé.

Le docteur Decogis, médecin à Hyères, est ensuite entendu. Il rend compte des observations qu'il a faites sur les malades auxquels il donnait ses soins. Toutefois, le témoin ne croit pas que les personnes décédées aient succombé à un empoisonnement.

Le docteur Dubrandy fait une déposition analogue à celle du docteur Decogis. M. Durandy déclare, sur une question du président, qu'aucun symptôme d'empoisonnement n'a été reconnu sur les personnes exhumées.

Le docteur Marquese dit que les malades soignés par lui étaient atteints d'intoxication lente causée par le vin de M. de Villeneuve.

Après la déposition du docteur Sambuc, expert chargé de l'analyse chimique des organes des cadavres exhumés, lequel déclare que de faibles traces d'arsenic ont été relevées par l'expertise, l'audience est levée à midi.

AGRICULTURE

Vins. — Le mauvais temps que nous avons eu pendant les deux dernières semaines de juin a provoqué un ralentissement dans les affaires sur le marché de Bercy et à l'Entrepôt. Le commerce de détail a peu vendu et, en conséquence, n'a pas besoin de se réapprovisionner. Dans ces conditions, les cours n'ont subi aucun changement et même il y a eu de la faiblesse sur certaines qualités médiocres. Les beaux produits sont rares et chers.

La récolte, malgré les pluies abondantes de ces jours derniers, se présente toujours bien et donne presque partout de belles espérances. Si la coulure s'est produite dans quelques endroits par suite de l'humidité, ce sont des accidents tout à fait locaux et la floraison s'est effectuée généralement dans de bonnes conditions. Quelques orages ont cependant causé des dégâts sérieux, particulièrement dans les Vosges, du côté de Nancy, où des vignes entières ont été anéanties.

Dans les vignobles girondins, la coulure sous l'influence des pluies persistantes de ces derniers jours, a continué ses ravages, notamment sur les malbecs et les merlots ; jusqu'à cette heure, les terrains chauds et les palus perméables n'ont pas trop de mal, et si cette température humide venait à disparaître et à faire place à la chaleur on pourrait compter, tant les mannes sont abondantes, à une bonne vendange.

Les affaires en général et les achats au vignoble en particulier se ressentent de cette situation.

Le calme des affaires est toujours le même

dans nos vignobles voisins de la Gironde, où le stock est du reste très rédoit à la propriété, notamment dans le Lot-et-Garonne. Il ne peut donc actuellement être question de prix et de cours, et ce ne sera guère qu'après la récolte qu'il sera facile de s'en préoccuper.

Dans le pays Nantais, les prix restent absolument les mêmes, quoique la consommation soit moins active par suite du ralentissement des travaux dans les chantiers industriels. Bien que les vignes soient très belles, le mauvais temps qui règne depuis plus d'une huitaine provoque de fortes inquiétudes au sujet de la future récolte.

Dans nos départements méridionaux, les affaires sont au grand calme. On se plaint de la rareté de plus en plus grande de la demande et des difficultés qu'éprouvent les représentants de commerce à réüssir le plus petit placement.

Dans le Roussillon, les existences à la propriété sont de plus en plus rédoites et les demandes peu nombreuses, cependant aucun des propriétaires ne consent à baisser les prix ; celui de 20 fr. ; la charge pour petits vins de qualité marchande est difficilement acceptée.

En Basse-Bourgogne, le mois de juin a été assez bon, la vigne a marché à souhait. La fleur est passée sur les coteaux ; dans les vignes des terrains froids ou mal exposés, les raisins sont en fleur, il est probable que la fleur est déjà passée.

Bibliographie

La cinquième série des « Œuvres complètes d'Alfred de Musset, » cette publication populaire si artistique et si luxueuse pour la modicité de son prix, est cette fois tout entière consacrée à la « Coupe et les Lèvres. » A mesure que cette publication se poursuit, on entrevoit de mieux en mieux les splendides volumes que formeront ces livraisons réunies.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des voyages. Sommaire de la 1435<sup>e</sup> livraison (7 juillet 1888). — Voyages dans l'Ouest africain, par M. Savorgnan de Brazza. — 1875-1887. — Texte et dessins inédits. — Dix gravures de Riou, E. Laethier et E. Ronjat. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>o</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 814<sup>e</sup> livraison (7 juillet 1888). — Texte : Les premières pages, par Mlle Z. Fleuriot. — L'emploi de la journée romaine. — Comment on devient brave, par Henri Fayel. — La filleule de Saint-Louis, par Frédéric Dillaye. — Phosphorescences. — Les nœuds, par E. Dnhoussset.

Dessins de : Adrien Marie, Ed. Zier, E. Duhoussset, Clément.

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>o</sup>, 77, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage ; tel est le but que s'est proposé le Journal des demoiselles. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles ; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

ATLAS MANUEL DE BOTANIQUE

Illustrations des familles et des genres de plantes phanérogames et cryptogames avec le texte en regard. — Par J. Denker, dessins par Riocreux, Cusin, Nicolet, Chevrier, Chédac, etc. — 200 planches in-4, comprenant 3300 figures ; 50 livraisons à 50 centimes ou 5 séries à 5 francs. — Prix de souscription jusqu'au 30 juin : 20 francs. Passé ce délai, le prix sera augmenté. — Les Merveilles de la Nature de Brehm se sont limitées jusqu'à présent à l'Homme et aux animaux. — Il nous a paru utile de publier, comme une suite et un complément naturel, dans le même format, un Atlas manuel de botanique, qui place sous les yeux du lecteur la description et la représentation des caractères des principales familles et des principaux genres. — Les notions d'organographie végétale et de géographie botanique sont résumées de façon à faire connaître l'état actuel de la science ; les applications si nombreuses à l'agriculture, à l'horticulture, aux arts et à l'industrie, à la médecine et à la pharmacie, sont indiquées. — Cet Atlas manuel de botanique est destiné à développer le goût de cette science aimable et à devenir le vade-mecum des botanistes, soit que, ayant en vue la science pure, ils la cultivent pour les charmes qu'elle leur procure, soit que, tournant leurs recherches vers la pratique, ils s'occupent de la botanique comme science appliquée. Envoi d'une livraison spécimen contre 50 centimes en timbres-poste. Librairie J.-B. Baillière et fils, 49, rue Hautefeuille.

ÉTUDE

De M<sup>e</sup> ESPÉRET, avoué à Cahors, rue de la Liberté, n<sup>o</sup> 11

VENTE

SUR

Expropriation forcée

A SUITE DE

Saisie immobilière

Fixée au samedi onze août mil huit cent quatre-vingt-huit, à midi précis, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de ladite ville.

Suivant procès-verbal du ministère de M<sup>e</sup> Daynard, huissier à Lalbenque, en date du trois janvier dernier, enregistré, dénoncé 1<sup>o</sup> par exploit du ministère de M<sup>e</sup> Bourgoint, huissier à Paris, en date du quatorze dudit mois de janvier, enregistré et 2<sup>o</sup> par exploit du ministère de M<sup>e</sup> Vignolles huissier à Bordeaux, en date du vingt du même mois de janvier, aussi enregistré ; transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, en date des vingt-sept et trente janvier dernier, volume 121, numéros 19, 20 et 21.

Il a été procédé : A la requête de Monsieur Jules Bourgeois, propriétaire, ancien banquier, demeurant et domicilié à Paris, rue Rossini, n<sup>o</sup> 3, lequel a constitué M<sup>e</sup> Espéret pour son avoué près le tribunal civil de Cahors y demeurant, rue de la Liberté n<sup>o</sup> 11. Sur la tête et au préjudice de :

1<sup>o</sup> Monsieur Jules Andrieux, négociant, demeurant à Paris, rue de Belzunce, numéro 7, pris au nom et comme liquidateur de la Société en commandite par actions, dite Société générale des Phosphates du Lot, connue d'abord sous la raison sociale « Richard et C<sup>o</sup> », et ensuite sous celle « Georges Wilton et C<sup>o</sup> », dont le siège social était à Limogne (Lot) ;

2<sup>o</sup> De la Compagnie générale des phosphates et engrais du Sud-Ouest et du Centre, société anonyme au capital de deux millions six cent mille francs, dont le siège social, établi primitivement à Cahors, a été ensuite transféré à Bordeaux, cours du jardin public n<sup>o</sup> 25 bis, cette dernière prise comme tiers détenteur des immeubles à vendre.

A la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés.

Le cahier des charges dressé par M<sup>e</sup> Espéret avoué, pour parvenir à la vente des immeubles saisis, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, pour y être tenu à la disposition du public.

La lecture et publication dudit cahier des charges avait d'abord été fixée au samedi vingt-quatre mars dernier. Le tribunal, après des renvois successifs, à l'audience du samedi sept juillet courant, après avoir statué sur des difficultés soulevées a donné acte à M<sup>e</sup> Espéret de la lecture et publication dudit cahier des charges, et a fixé l'adjudication au samedi onze août mil huit cent quatre-vingt-huit.

Désignation

DES IMMEUBLES SAISIS ET A VENDRE

Article premier

Une pièce de terre labourable sise au Cloup d'Aural, sur la commune de Bach, tenant à propriété de Gavens, de Cagnac, d'Aymard, de Theil dit Vèrine et carrière de Monsieur Montagnac, de Cahors ; sur cet immeuble on remarque une construction en pierres couverte de tuiles plates, à deux tombants d'eau ; elle se compose d'un grand hangar soutenu par des poutres et poutrelles, dont l'ouverture principale est au couchant ; sous cet hangar qui se trouve appuyé au midi sur une maisonnette ayant servi autrefois en partie en bureaux et autre partie en écurie se trouvent deux portes donnant chacune accès à l'un des deux compartiments ci-dessus désignés ; au-dessus il y a l'ancien grenier à foin, dont la porte est aussi pratiquée sous le hangar au-dessus de la porte de l'écurie ; cette maisonnette a une petite ouverture au couchant, une autre au midi et une autre levant ; de ce côté il y a des dalles en zinc, conduisant les eaux du toit dans une citerne cimentée, creusée derrière le hangar du côté du nord ; cette citerne est en assez bon état. Du côté opposé à ces constructions se trouve aussi un grand trou cimenté, ayant servi autrefois de citerne, aujourd'hui ce trou est en partie comblé.

Article deuxième

Une autre pièce de terre labourable sise au même lieu de Cloup d'Aural, contigue à la précédente et confrontant à propriétés de Teil, de Vèrines et de Cagnac ; sur cette terre il n'y a absolument rien, si ce n'est des trous béants desquels il a été extrait des phosphates.

Ces deux immeubles, formant ensemble les numéros 559, 560, 558 et 551 de la section E du plan cadastral de la commune de Bach, où ils figurent pour une contenance totale, de un hectare trente-huit ares cinquante-huit centiares.

Article troisième

Partie d'une pièce de terre labourable, di-

visée par bornes, sise au lieu dit Cloup de Lapeyre ou Cloup neuf, formant partie du numéro 618 P de la section E du plan cadastral de la commune de Bach, où il figure pour une contenance approximative de quatre-vingt-dix ares quatre-vingt-quatorze centiares ; cet immeuble confronte à propriétés de veuve Amalric Dajeau, Brugidou et Fau.

Article quatrième

Une portion de terre, autrefois vigne et bois et pâture, sise au lieu dit Les Cornières, formant les numéros 712 partie, 716, 717 partie et 570 de la section C du plan cadastral de la commune de Bach, ayant ensemble une contenance approximative de soixante-deux ares soixante-cinq centiares. Sur cet immeuble, on remarque : 1<sup>o</sup> Une petite étable en planches, couverte en tuiles plates à deux tombants d'eau ; 2<sup>o</sup> Une étable plus grande, construite en pierres sèches à l'exception de la façade du midi, qui est en planches, sa porte est aussi au midi ; elle est couverte en tuiles plates à un seul tombant d'eau ; 3<sup>o</sup> Une maison n'ayant qu'un rez-de-chaussée, et un grenier, construite en pierres et couverte en tuiles plates, le toit est surmonté par un tuyau de cheminée au midi ; elle est divisée en deux compartiments, dont un qui a sa porte au midi, servait autrefois de cantine, et l'autre ayant une porte double au même aspect servait d'écurie, dans cette écurie, il y a une crèche sans ratelier ; 4<sup>o</sup> adossé à l'écurie du côté du couchant il y a un grand hangar en bois, couvert en tuiles plates à deux tombants d'eau ; 5<sup>o</sup> contre celui-là un hangar plus grand que le précédent ; il est aussi construit en bois et couvert en tuiles plates à deux tombants d'eau ; à cet hangar correspond une longue cale ou plate-forme en bois ; 6<sup>o</sup> Touchant à ce grand hangar du côté du couchant se trouve une maisonnette construite en pierres sèches de trois côtés et en planches du côté du midi ; elle est couverte en tuiles plates à deux tombants d'eau ; elle a sa porte au midi ; c'est là qu'était autrefois la forge ; 7<sup>o</sup> Sous les deux hangars il y a déposé, environ mille tonnes ou cent mille kilogrammes de minerai de phosphates de chaux ou terres phosphatées de première, deuxième et troisième qualité, sec et prêt à être emporté ; cependant les 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> qualités sont en bien plus grande quantité ; ces phosphates ont été extraits de sur l'immeuble acquis par M. Jailler du sieur Marcel Moles, de Bach suivant acte aux minutes de M<sup>e</sup> Bru, notaire à Vaylats, le six août 1873 enregistré ; 8<sup>o</sup> Enfin un treuil à engrenage en fonte monté sur pieds en bois ; cet instrument servait à l'exploitation des phosphates.

Mise à prix :

Les immeubles ci-dessus désignés, seront vendus sur la mise à prix de cinq cents francs ci-dessus. 500 fr.

En sus des charges. Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance. Pour extrait certifié conforme. Cahors, le neuf juillet mil huit cent quatre-vingt huit.

L'avoué poursuivant,

Signé : ESPÉRET.

Enregistré à Cahors, le juillet mil huit cent quatre-vingt-huit, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimés compris.

Signé : BOUDET.

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> Jules BILLIÈRES, licencié en droit avoué à Cahors, Rue Ste-Claire, n<sup>o</sup> 52, près le Palais de Justice.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

Suivant exploit du ministère de M<sup>e</sup> Serres, huissier à Cahors, en date du neuf juillet courant, enregistré, la dame Adrienne-Elisabeth Brunel, sans profession, épouse du sieur Jean-Louis Delfour, ancien tonnelier, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée à Castelfrac, ayant M<sup>e</sup> Jules Billières pour avoué.

A formé contre ledit Jean-Louis Brunel, son mari, une demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le dix juillet mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant,

Signé : J. BILLIÈRES.

BOURSE. — Cours du 9 juillet 1888.

3 0/0.....	83 40
3 0/0 amortissable (nouveau).....	86 00
4 1/2 0/0 1883.....	106 45
Actions Orléans.....	1,328 75
Actions Lyon.....	1,260 00
Action Panama.....	272 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	401 00
Obligations Lombardes.....	296 00
Obligations Saragosse.....	352 25

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail ; les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph<sup>m</sup>, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>m</sup>.

# Établissement Hydrothérapique

CHEZ M<sup>ME</sup> SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénelon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

**TARIF:**

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers..	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Bareges, Vichy, de Pennes, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

ELEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN avec les

## BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

EXPOSITION



CAHORS 1881

## B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

### GRAND ENTREPOT

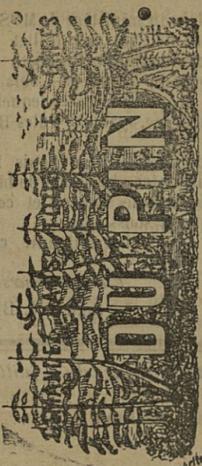
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

## A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

- ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES  
Ayant obtenu la Grande  
**MÉDAILLE D'OR**  
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE  
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants  
**PÉRIQUEUX**

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

SI RÉCOMPENSES F. PRIX  
MÉDAILLES D'ARGENT, OR  
ET DIPLOME D'HONNEUR.



PÉRIQUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR  
Membre du JURY  
HONNEUR EXPOSITION 1889 CONCOURS  
Académie nationale

### Maison spéciale d'Accouchement

DIRIGÉE PAR

M<sup>me</sup> Angèle Raymond Gérardgeorge

Maitresse Sage-Femme

Rue des Augustins, 28, et place Ville-bourbon, 1, Montauban (T.-et-G.)

PREND DES PENSIONNAIRES

Guérison radicale des Maladies de Matrice

### ÉTABLISSEMENT THERMAL

## VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

BAINS & DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, catarrhes urinaires, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salons réservés aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc. Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Ecrire: Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire PARIS, 8, Boulevard Montmartre

### GUÉRISON CERTAINE

DE TOUTES LES AFFECTIIONS DE LA PEAU

**DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX** considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le traitement ne dérange nullement du travail: il est à la portée des petites heures, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIRMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE (1, rue St-Louis, à MELUN S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

### DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

### AUDOUARD

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions de laubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

### A BRIVE

TOUR B. DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODON

Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents, ordonné depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

### L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, abîmans de fer, géographie physique, politique, militaire, etc. 125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes de revendra qu'à 48 fr. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 73, Bd St-Michel, Paris, ou adresse, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> série

15 CENTIMES la livraison avec carte colorée

75 CENTIMES de 15 liv. et 5 cent.

H. LAMIRAULT & C<sup>o</sup> Éditeurs

PARIS 64, Rue de Rennes, 61

Le propriétaire-gérant, Layton.

### GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Maison de Confiance  
**PONTIÉ**  
Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

## Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris



En vente au bureau du Journal.

Très complet, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

# CADRE DU LOT

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

H. LAMIRAULT & C<sup>o</sup> Éditeurs

## GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle

SOUS LA DIRECTION DE MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Derembourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giby, professeur à l'École des chartes; Glusson, directeur de l'École des langues orientales; H. Lecomte, examinateur à l'École polytechnique; Et Levasseur, membre de l'Institut; H. Maxton, chargé de cours à la Sorbonne; E. Muntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Wailly, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8<sup>o</sup> de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires. Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison	1 franc
Payables à raison de 10 francs par mois	25 francs

Chaque volume broché